

SAINT-PIERRE

Réunion Référents Risques

19/03/2024

Retex gestion cyclonique lien avec le réseau sentinelle



1/ Préparation cyclonique : rappels du dispositif

Départemental Spécifiques Cyclones



PREFECTURE DE LA REUNION

Organisation de la Réponse de SÉCURITÉ CIVILE

Dispositif ORSEC départemental

Dispositif Spécifique
CYCLONES



Image satellite de la tempête tropicale FAKEE - 24 avril 2018

Validé par arrêté n°2598 du 17 décembre 2018
Par Amasya Ds SAINT-QUENTIN
Préfet de la Réunion

Arrêté N°2598 du 17 décembre 2018

Page 1 sur 75

ORSEC974 - D.S. - CYCLONES	
6 FICHE D'AIDE A LA DECISION	
6.9 MAIRES	
Composantes	Actions - Intervenants - Destinataires
	Intersaison
Compte rendu	Rend compte au Préfet (EMZPCO) et au Sous-Prefet, de toutes modifications des moyens propres à la commune (Plan communal de sauvegarde). Ces informations sont communiquées au plus tard pour le 31 octobre de chaque année
Liaisons	Vérifie l'état des moyens d'alarme et de liaisons Prévient les contacts nécessaires avec France Télécom Prévient la gendarmerie pour pallier toute défaillance du réseau France Télécom Est appelé, si nécessaire, aux réseaux radio des pompiers, de la préfecture ou de la sous-préfecture.
Contrôles	S'assure que les responsables des services communaux de sécurité connaissent les consignes qu'ils ont à appliquer.
	Avant le début de la saison cyclonique
Etatage	Véille à faire respecter les obligations d'étatage, notamment sur et à proximité des fils téléphoniques et électriques.
Stocks de denrées	Informé des stocks de denrées de première nécessité disponibles chez les commerçants
Moyens d'alerte et d'hébergement	Adresse, pour la 31 octobre de chaque année, au Préfet (EMZPCO) et au Sous-Prefet : l'état actualisé des moyens d'alerte proposés à la commune
Moyens	S'assure que les moyens prévus au plan communal de sauvegarde sont effectivement disponibles et en état de servir.
	En période cyclonique
Colonies et centres de vacances	Adresse au Préfet (EMZPCO) et au Sous-Prefet, avant le début des vacances scolaires (entre le 15 novembre et le 30 avril) la liste des colonies et centres de vacances devant fonctionner dans la commune en indiquant : • leur emplacement et la nature des locaux; • le nom du responsable de la colonie et les moyens de liaisons dont ils disposent (numéro de téléphone); • les moyens de transport et d'hébergement disponibles dans l'éventualité d'une évacuation.
Information	Informé le personnel des services communaux de sécurité du danger cyclonique et du déclenchement de la Pré-alerte Cyclone Mobilise les bénévoles de la réserve communale de sécurité civile (s'il en dispose)
Hébergement Et Centres de vie	que les locaux prévus pour l'accueil, les soins et l'hébergement de sinistrés peuvent être utilisés aussitôt que nécessaire ; que les clés de ces locaux sont disponibles ; que des réserves d'eau potable, de denrées et de produits d'hygiène de première nécessité peuvent être rapidement mises en place. Le responsable du centre de vie contacte l'ARS OI afin de rendre compte de la disponibilité des personnels du centre.
Liaisons et Transmissions	Contrôle le fonctionnement des liaisons et transmissions tant entre la mairie, les sous-préfectures, et la Préfecture, qu'avec les mairies annexes

ORSEC974 - D.S. - CYCLONES	
6 FICHE D'AIDE A LA DECISION	
6.9 MAIRES	
Information	Informations Informer le personnel des services communaux de sécurité du danger cyclonique et du déclenchement de l'alerte orange cyclonique Mobiliser les bénévoles de la réserve communale de sécurité civile (s'il en dispose)
Hébergement	S'assurer que les locaux prévus pour l'accueil, les soins et l'hébergement de sinistrés peuvent être utilisés aussitôt que nécessaire ; que les clés de ces locaux sont disponibles ; que des réserves d'eau potable, de denrées et de produits d'hygiène de première nécessité peuvent être rapidement mises en place.
	Centres de vie S'assurer que le responsable du centre de vie est présent sur place ; que le local prévu et cet effet peut être utilisé aussitôt que nécessaire - Prévenir la préfecture et la sous-préfecture de l'heure de son arrivée ; que la grille électronique est opérationnelle ; que les barrettes de prises multiples sont en nombre suffisant ; que les lits simples sont sur place et en nombre suffisant ; que les réserves d'eau potable, de denrées alimentaires, de produits d'hygiène de première nécessité peuvent être rapidement mises en place ; qu'un numéro de téléphone de secours est dédié ; dès que les malades (averties) reçoivent leurs soins et nécessitent une continuité énergétique et un accompagnement dans les centres de vie - que les organismes prenant en charge les malades sensibles ont bien envoyé le technicien et le matériel prévu ; - de la présence de personnels bénévoles de la Croix Rouge ; Contrôle le fonctionnement des liaisons et transmissions tant entre la mairie, les sous-préfectures, et la Préfecture, qu'avec les mairies annexes
Liaisons et Transmissions	Information Diffuse le passage en Alerte Rouge cyclonique par tous les moyens propres à la commune, à l'annonce de la tempête cyclonique, demandé à son personnel de rejoindre, sans délai le PC de la commune (PCC). Dès que le PCC est activé, informe le COOP et le PCO d'arrondissement
PC mairie	Measures de Sécurité Prend toutes mesures de sécurité et de sauvegarde qu'importe l'imposition de la situation, et en informe le sous - préfet Mobilise les liaisons et le renseignement dans la commune (avec les écarts notamment), et avec les centres opérationnels et notamment le PCO d'arrondissement.
Renseignements	Centralez les renseignements sur la situation dans la commune
Compte rendu	Rend compte au PCO d'arrondissement de la situation en précisant les interventions estimées urgentes.
Secours	Organise (si nécessaire) les premiers secours dans la commune dans le cadre du plan communal de sauvegarde
	Engage les moyens communaux dans le cadre de l'alerte rouge cyclonique, si les conditions intercommunales le permettent
Information	Définissez la fin de l'alerte cyclonique par les moyens propres à la commune et signale à la population les perturbations subsistantes et les précautions à prendre
Compte rendu	Rend compte au sous-préfet d'arrondissement et au Préfet de la situation dans la commune
Plan	Confirmez ultérieurement dans un rapport chiffré les dommages causés : - au secteur public en distinguant : commune, département, Etat ; - au secteur privé : habitat, cultures et élevage, industrie et commerce
Assistance Relieuse	Prépare (si nécessaire) une assistance religieuse des victimes sur place

2/ Préparation cyclonique : armement du PCS (code couleur spécifique aux « cellules »)

PCS ST PIERRE

AIDE pour consulter, imprimer et mettre à jour et TESTER le PCS

RESPONSABILITES Maire / Préfet

R731-3 du C.S.I. :
DICRIM : [web](#) / [pdf](#)

RISQUES LOCAUX
VULNERABILITES LOCALES
DISPOSITIONS D'ALERTE, D'INFORMATION ET DE SAUVEGARDE
ANNUAIRE ET LIENS INTERNET
RESERVE COMMUNALE DE SC
R731-4 du C.S.I. :
Gérer le risque ou affronter une crise ?

Cyclone
Vents forts et inondations

Sanitaire b

Littoral

Mouvement de terrain

Transport des matières dangereuses

Feux

Séisme

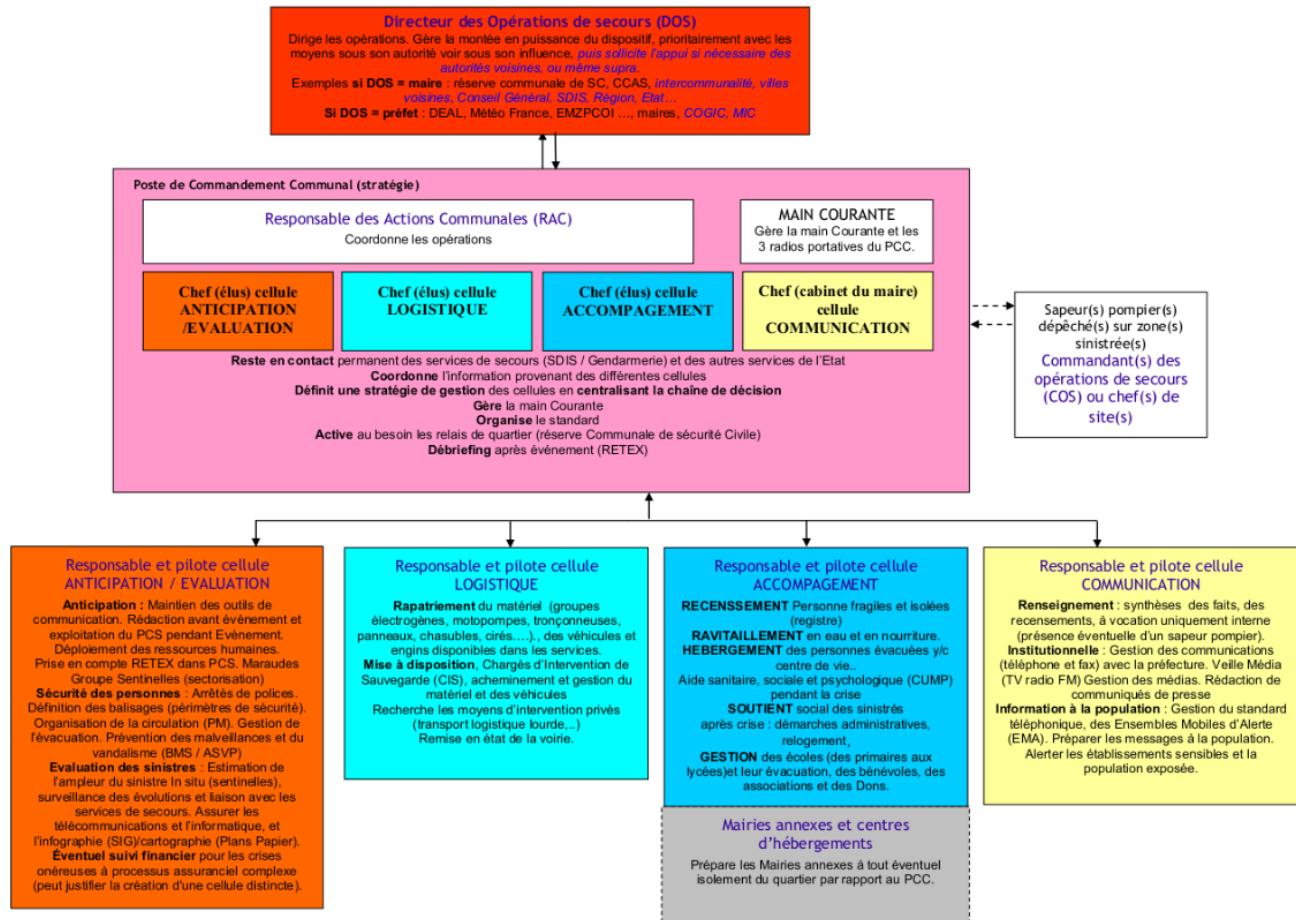
Volcan (à construire)

ÉVÉNEMENT IMPREVU
Situation de CRISE 2

ANNEXES PCS :
FICHES REFLEXES Intervenants
FICHES PRATIQUES
Centre de vie
Centres d'hébergements

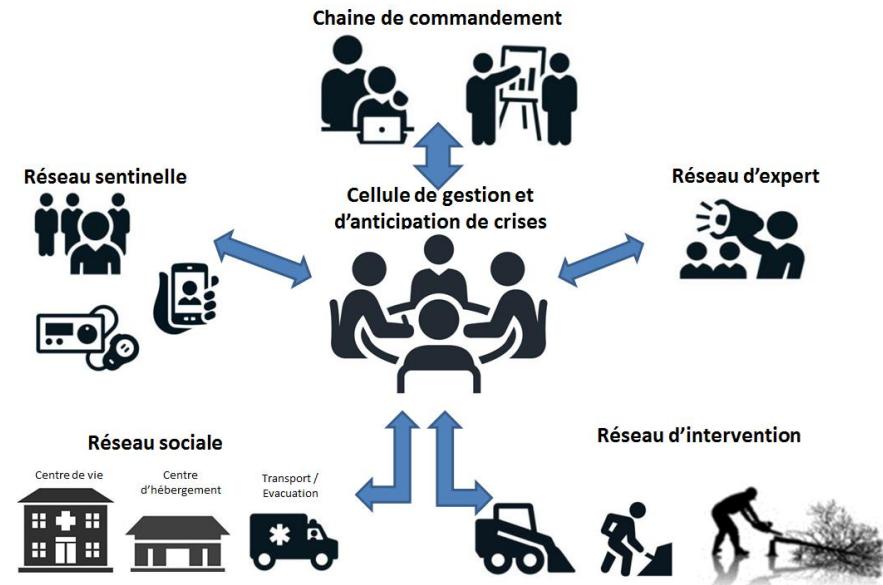
Moyens humains
Moyens matériels
Infos locales/carto (PLU/PPRI/reseaux...)
Gestion POST CRISE / ÉVÉNEMENT
Glossaire
Fichier sur NAS

ORGANIGRAMME PCS ST PIERRE (missions premières)



Cette organisation...

- * Dans les situations d'urgence, il est important d'être opérationnel à travers une « main courante » depuis les appels reçus, les interventions urgentes à réaliser et celles à programmer ultérieurement.
- * Chaque agent tel une abeille apporte sa contribution à la chaîne de commandement.



3/ Préparation cyclonique : armement du PCS (code couleur spécifique aux « cellules »)

PCS ST PIERRE

AIDE pour consulter, imprimer et mettre à jour et TESTER le PCS

RESPONSABILITES Maire / Préfet

R731-3 du C.S.I. :
DICRIM : [web](#) / [pdf](#)

RISQUES LOCAUX
VULNERABILITES LOCALES
DISPOSITIONS D'ALERTE, D'INFORMATION ET DE SAUVEGARDE
ANNUAIRE ET LIENS INTERNET
RESERVE COMMUNALE DE SC
R731-4 du C.S.I. :
Gérer le risque ou affronter une crise ?

Cyclone
Vents forts et inondations

Sanitaire b

Littoral

Mouvement de terrain

Transport des matières dangereuses

Feux

Séisme

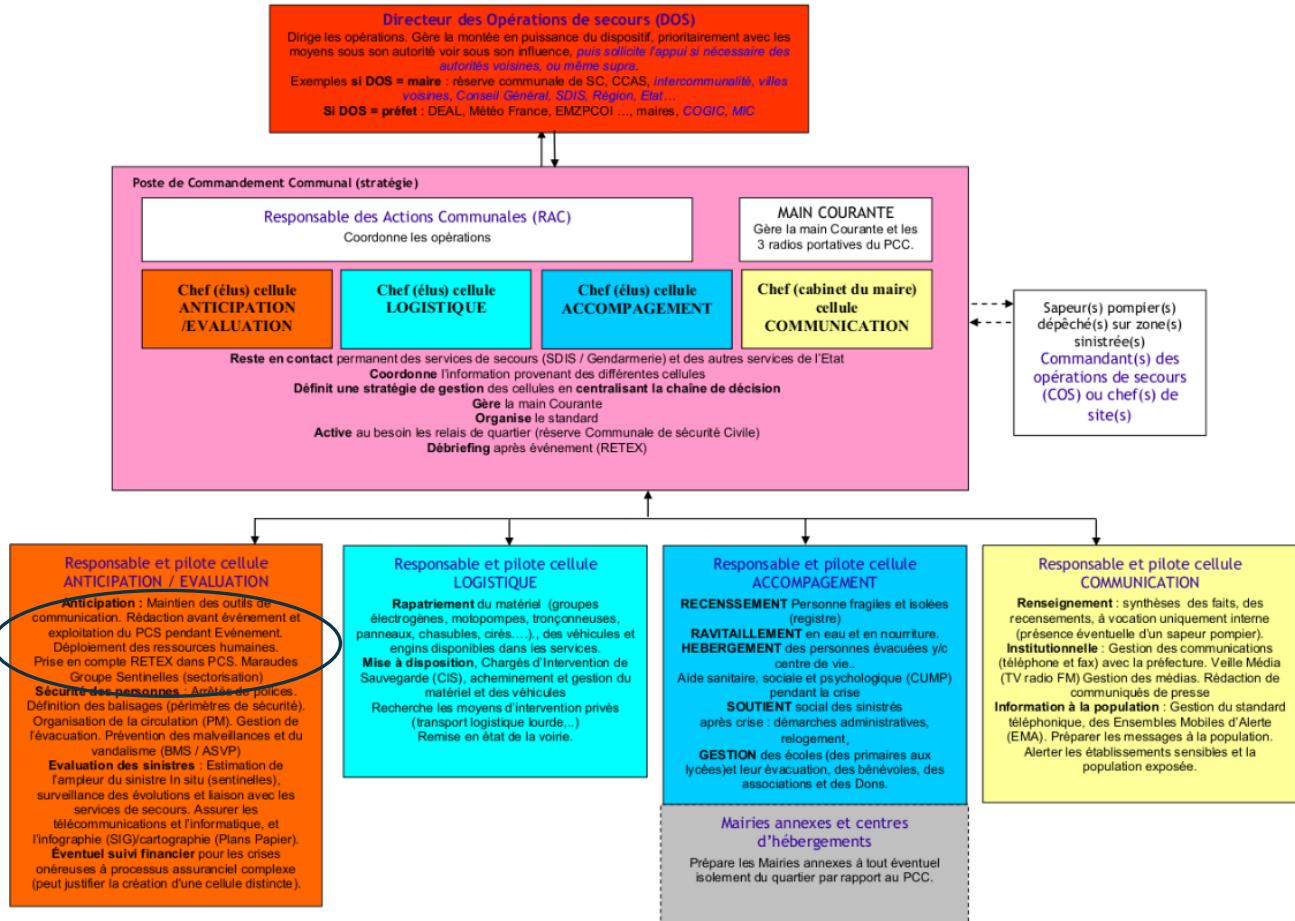
Volcan (à construire)

ÉVÉNEMENT IMPREVU
Situation de CRISE 2

ANNEXES PCS :
FICHES REFLEXES Intervenants
FICHES PRATIQUES
Centre de vie
Centres d'hébergements

Moyens humains
Moyens matériels
Infos locales/carto (PLU/PPRI/reseaux...)
Gestion POST CRISE / ÉVÉNEMENT
Glossaire
Fichier sur NAS

ORGANIGRAMME PCS ST PIERRE (missions premières)



4/ Gestion cyclonique : L'importance des sentinelles, leurs moyens de communications, avec le PCC, les CIS...

PCS ST PIERRE



AIDE pour consulter, imprimer et mettre à jour et TESTER le PCS

RESPONSABILITES Maire / Préfet
R731-4 du C.S.I. :

RISQUES LOCAUX
VULNERABILITÉS LOCALES
DISPOSITIFS D'ALERTE, D'INFORMATION ET DE SAUVEGARDE
ANNUAIRE ET LIENS INTERNET
RESERVE COMMUNALE DE SEC

R731-4 du C.S.I. :
Gérer le risque ou affronter une crise ?

Cyclone

Vents forts et inondations

Sanitaire b

Littoral

Mouvement de terrain

Transport des matières dangereuses

Feux

Séisme

Volcan

(à construire)

EVENEMENT IMPREVU
Situation de CRISE A

ANNEXES PCS :
FICHES REFLEXES Intervenants
FICHES PRATIQUES
Centres de vie
Centres d'hébergements
Moyens humains
Moyens matériels
Infos locales/carto (PLU/PPRI/réseaux...)
Gestion POST-CRISE / EVENEMENT
Glossaire
Picto sur NAS

4. FICHE REFLEXE du groupe Sentinelles :

Les sentinelles ont pour objet la surveillance de, tout le réseau routier (communal et autres), des réseaux divers (eau/EDF/télécommunications), des bâtiments publics (centre de vie / d'hébergement / mairie annexe / gymnases / salles des fêtes communales) et équipements intéressant la gestion de crise.

Identité du chef de groupe « sentinelles »: formateur Corré Jérôme (0692 62 68 92) suppléant et superviseur : Nativel Alexandre (0692 91 01 06)
Identité sentinelle RDC haut (Mounipap) : (0692 68 07 81) Angama Gwenael ; suppléant :
Identité sentinelle Bois d'Olives/ Pierrefonds : (0692 91 00 68) Veletchy Charles ; suppléant :
Identité sentinelle LigneBambou / RD400 : (0692 91 01 24) Grondin Daniel ; suppléant :
Identité sentinelle Centre-ville / RPIMA / CHU : (0692 91 11 08) Panchayat Ibrahim ; suppléant :
Identité sentinelle Ligne Paradis / Lupot : (0692 63 71 17) Laurent Doré ; suppléant :
Identité sentinelle Mont Vert / Boissy : (0692 91 14 02) RIVIERE Olivier ; suppléant :
Identité sentinelle BP / GB / Terres-Saintes : (0692 91 01 06) Nativel Alexandre ; suppléant :

Objectifs :

- 1- Par des maraudes dans son secteur défini, la sentinelle permet à chaque administré, de RESTER le « plus longtemps possible » le 1^{er} acteur de la sécurité civile. C'est en France un devoir de chacun qui va de pair avec le droit à la liberté, devoir qui doit s'exercer toutefois sans imprudence (= en bon père de famille) au sens Code Civil).
- 2- Ce « bon père de famille » doit pouvoir passer le relais de la sécurité, (si ce n'est au préfet), au moins au maire (sentinelle + Chargé d'Intervention de Sauvegarde) responsable d'une prévention collective devenant alors publique (police administrative). Lui permettre (lui ou un voisin) au besoin de donner l'alerte en prévention d'un accident (sauvegarde en centre d'hébergement ... ?), ou à défaut d'appeler les secours en cas d'accident.
- 3- Faciliter par tout moyen l'intervention des secours pour minimiser les conséquences d'un accident (aiguiller les services de secours, porter main forte...).
- 4- Demander au besoin l'appui d'un Chargé d'Intervention de Sauvegarde et logistique requise au PCC, afin de se libérer au plus vite et retourner à ses maraudes car la veille qu'elles opèrent permet d'anticiper au mieux toute perte de moyens de communication essentiels à la sauvegarde.

Maîtres-mots : VIGILANCE / moyen de communication (routes encombrées/radiers/téléphonie dépendant de l'électricité) / équipement spéciaux (centre de vie / d'hébergement / postes source / ...) / un citoyen sans ses moyens ne peut que s'en remettre au maire (ou au préfet) qui peut dès lors rapidement voir la situation hors de contrôle.

5. FICHE REFLEXE d'un Chargé d'Intervention de Sauvegarde (CIS):

Les CIS ont pour objet la remise en état en urgence, de, tout défaut jugé important par le groupe sentinelles et le PCC sur, le réseau routier (communal et autres avec leurs gestionnaires), les réseaux divers (eau/EDF/télécommunications), les bâtiments publics (centre de vie / d'hébergement / mairie annexe / gymnases / salles des fêtes communales) et équipements intéressant la gestion de crise

FICHE REFLEXE CIS :

Intervention :
Identité du chef de groupe « CIS »: Corré Jérôme formateur (0692 62 68 92) suppléant et superviseur :
Identité du titulaire :
Identité du suppléant :

Objectifs :

- 5- Permettre à chaque administré, de RECOUVRER le « plus rapidement possible » son rôle de 1^{er} acteur de la sécurité civile. C'est en France un devoir de chacun qui va de pair avec le droit à la liberté, devoir qui doit s'exercer toutefois sans imprudence (= en bon père de famille) au sens Code Civil).
- 6- Ces « bon pères de famille » pourront dès lors intervenir à nouveau aux côtés du maire (si ce n'est du préfet) par les actions « coup de poing » menées par le Chargé d'Intervention de Sauvegarde diligenté sur place. Ces administrés pourront à nouveau (eux ou leurs voisins) au besoin donner l'alerte en prévention d'un autre accident (sauvegarde en centre d'hébergement ?),
- 7- ou à défaut d'appeler les secours sur nouvel accident.
- 8- Dégager par tout moyen d'intervention communale, l'accès aux secours pour atténuer les conséquences éventuelles d'un accident (coordination sur place des moyens logistique, locaux...).

Maîtres-mots : Juste proportion de l'intervention en lien à la police administrative et l'urgence

Le réseau SENTINELLES :

composés d'agents communaux expérimentés en binôme habitant dans les quartiers :

- ils quadrillent le territoire régulièrement,
- ils ouvrent et ferment, les radiers, tronçons de voies, parkings et gèrent les déviations...
- ils scrutent tout défaut des moyens de communication (pour appeler à l'aide et pour recevoir des secours),
- ils restent toujours en lien avec le PCC, pour déclencher les interventions requises dans les limites du possible

En cas d'isolement de quartier, ils rejoignent (avec leur radio UHF) les élus de quartiers en mairie annexe et/ou au(x) centre(s) d'hébergements

Les moyens de communication :

- * Des radios UHF portatives en plus des GSM classiques (pour les sentinelles, quelques centres d'hébergement)
- * Une base fixe au PCC
- * 2 antennes radio fixes avec relai (batterie) sur mairies annexes Montvert et Ligne des Bambous pour suppléer toute coupure téléphone / GSM et couvrir la commune.



Nécessité d'un chef de groupe sentinelle

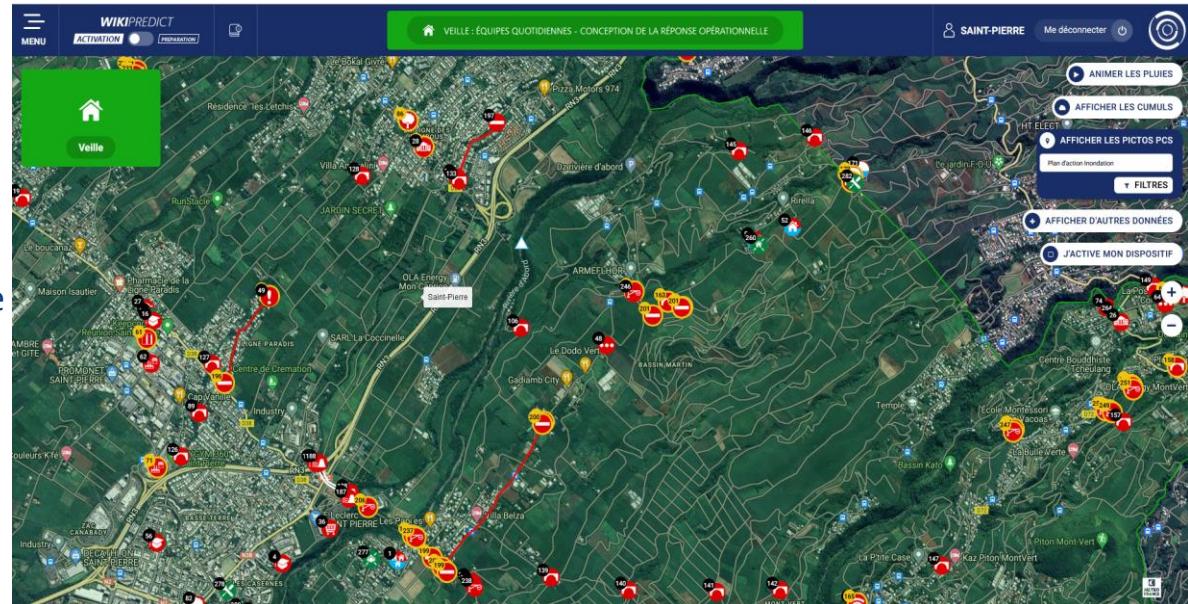
- * **Réactive** le réseau sentinelle à l'approche d'un événement (Cyclone / forte pluie / houle...)
- * **Coordonne** les sentinelles en maraude
- * **Restitue au PCC des actions engagées** : par les réseaux de communications: téléphone portable, réseau sociaux (WhatsApp/Wikipredict), radio UHF, etc.
- * **Gère** les ressources humaines (valorisation du personnel impliqué)
- * **Débriefe** après chaque événement

5/ Des outils de gestion à disposition du PCC

- * Contrat Predict Service (sms / appels / accueil téléphonique d'astreinte)
- * Page Wiki- predict en lien avec des groupes WhatsApp par thèmes (communication / hébergement intendance / correspondant EDF...)

* Gestion main courante

- radiers ouverts et fermés
- Inondations
- situations critiques autres (MVT)
- danger : poteau / arbre / fil à terre
- gestion centres d'hébergement
- ...



Exemples de réactions : Belal (video d'illustration)

- * **Sur problème nouveau :**

- Ouvrage GEMAPI (gestion CIVIS)
- MVT à la parcelle (rédaction AM)
- Arbre couché / poteaux ou câble EDF à terre (correspondant tempête)

- * **Sur problème connu :**

- Pré-positionnement de pelles mécaniques, de GBA, mobilisables par Accords-Cadres en cours
- Évacuations habitants connus comme vulnérables (fiche pratique Bassin-Plat / AM)

Difficulté en réaction à vif pour rédiger des arrêtés parfaitement pertinents

Besoin de structurer la gestion des interventions TIC sur poteaux partagés

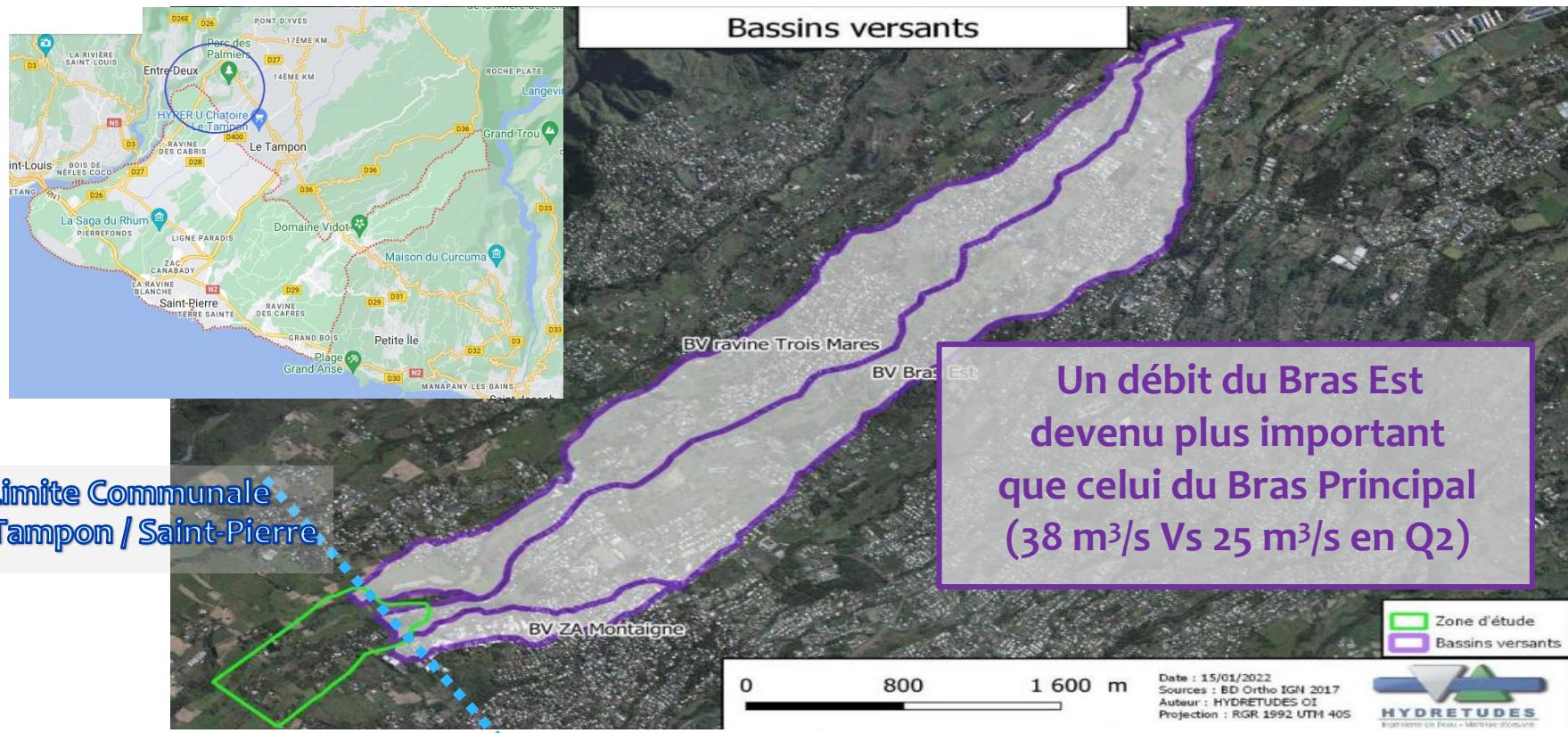
Réseau d'experts (interne et externe)

- * Externe GEMAPI (CIVIS) :
- * Affouillement des berges de la rivière d'abord à Bassin Plat : mise en place d'une protection des berges en rive gauche



6/ des points noirs récurrents sur Bras Est Ravine Trois Mares

Éléments déclencheurs - des débits de plus en plus importants issus de l'amont



1ere réactions (ancienne) des propriétaires situés à l'aval pour se protéger



Cordon rocheux obstruant le lit mineur du Bras Est : digue de dévoiement



Blocs basaltiques et dalle de béton obstruant le lit mineur

N^{ème} Réactions en chaîne d'un propriétaire situé à l'aval du 1^{er}, encore pour se protéger



Enrochement récent

Résultat – des axes d’écoulement totalement modifiés impactant des voies et même l’eau potable (DN 700mm)

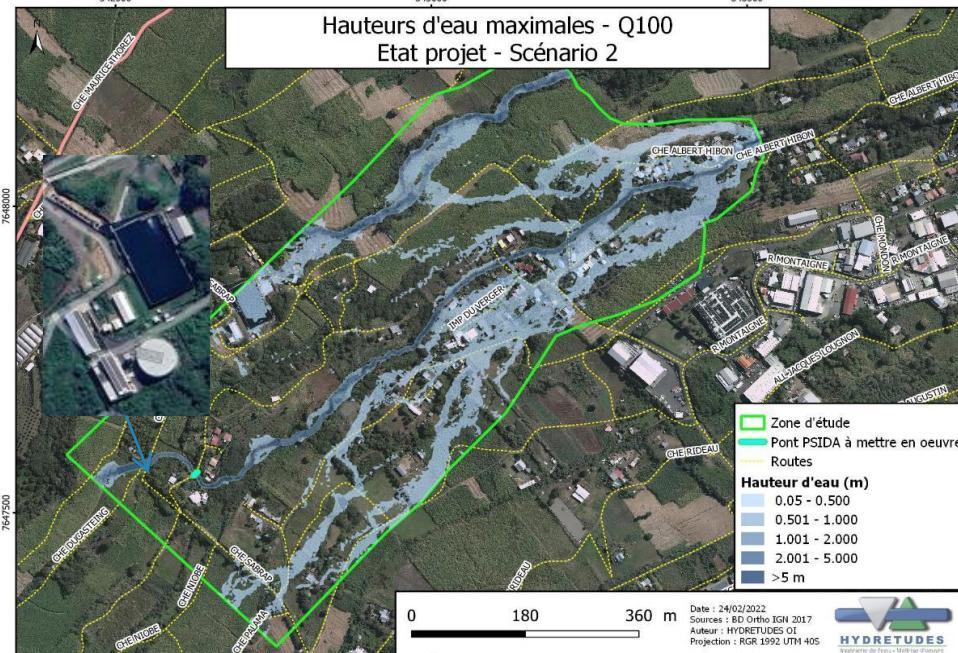
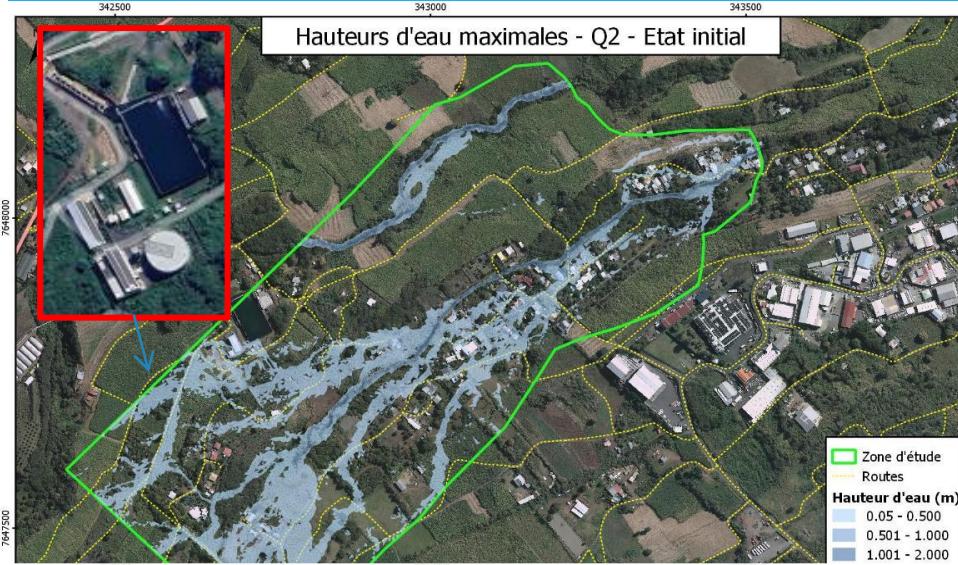


Le cadre d'action de la Commune de Saint-Pierre

Quelle Légitimité ?

- * En première approche, c'est aux riverains concernés de se défendre au titre du code civil, (y/c sur les ravines ayant basculé du DPF en DPE de l'Etat)
- * Face au nombre de riverains concernés et aux enjeux de sécurité, la ville est intervenue :
Intérêt à agir pour non-respect du code l'urbanisme dans le cadre d'un référé « remise en état **sans délai** » requalifié en référé « expertise » (durée 1 an) par le tribunal,
- * Réalisation d'un **diagnostic hydraulique** puis d'une **étude de faisabilité** sur le périmètre d'étude (limité à la zone des désordres).

Les résultats des études



- * Des débits amonts de plus en plus conséquents,
- * Mise en évidence de l'inondabilité de la nouvelle usine de potabilisation de Dassy (dessert plus de 40 000 personnes) dès la Q2 (**non identifié au PPR approuvé**)
- * Coûts des travaux de correction : **3M€**

Encore de nombreuses incertitudes :

- Mise en œuvre d'une partie des travaux sur le territoire communal voisin et sur des parcelles PRIVEES en zone agricole (**servitude ppr, interdiction d'accès et prescribilité**),
- Travaux complémentaires à mettre en œuvre pour rétablir les écoulements en aval afin de garantir la non-aggravation : **2M€**,
- Nécessité de garanties sur la stabilité des débits amonts compte tenu de l'urbanisation de la ville voisine,
- Quid des procédures réglementaires pour ces **dysfonctionnements hydrauliques** ?

7/ des points noirs nouveaux sur Bras Martin un scénario similaire récent



Besoin de définir en urgence un cadre d'intervention partagé

- * De nombreuses situations similaires sur les rivières parfois partagées par 2 communes
- * Des débits amonts de plus en plus conséquents et des réactions en chaîne incontrôlables des propriétaires à l'aval
- * Des axes d'écoulements modifiés et imprévisibles à chaque forte pluie qui divergent de ceux référencés au PPR qui visent pourtant des événements centennaux
- * Des populations gravement mises en danger initialement non concernées par les risques prévisibles
- * Des dépenses insoutenables de réparation répétitives des ouvrages publics et privés qui se cumulent à ceux des travaux de correction.

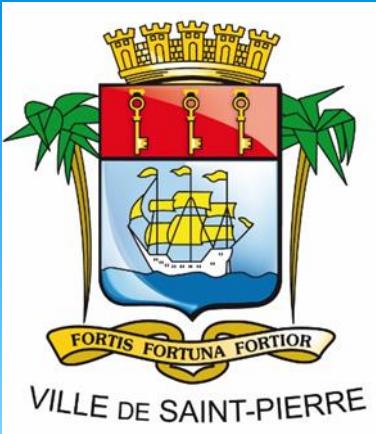
Face à cette complexité, comment agir vite, ensemble et dans quelle proportion pour rétablir et stabiliser des écoulements au droit des aléas tels qu'ils sont prévus dans les documents de planification ?

8/ Radier Bassin Plat : une voie de communication se révellant essentielle à la résilience

Constat

- * Un axe de circulation non busé mais pourtant stratégique pour les déplacements du bassin du Grand Sud : un flux de plus de 10 000 véhicules/jour transite par le radier de Bassin Plat,
- * La route Hubert Delisle CD3 qui restera sensible avec ses radiers submersibles et ses éboulis post pluie,
- * Un trafic routier congestionné depuis Saint-Joseph, des secours d'urgence empêchés (caserne des pompiers, SMUR, CHU SUD à proximité), des producteurs exsangues, une activité économique paralysée pendant plus de 15 jours après BELAL.

Besoin urgent et fondamental de rétablir les voies de communication routières prioritaires immédiatement à la fin des pluies intenses mais sans busage ce radier est resté fermé tant que les pluies de développement diurne n'ont pas cessé (**jusqu'en début février**).



Merci de votre attention

